

Accise—Loi

Cela touche autre chose que les installations de plaisance de ma région. J'habite sur les rives du lac Nipissing, qui est aussi le nom de ma circonscription. Le lac est relativement peu profond, 130 pieds en moyenne; il fait 65 milles de longueur et 25 milles de largeur. Il est impossible de traverser le lac avec un moteur de 20 cv et avec le genre d'équipement prévu dans ce cas particulier. Il y a aussi une réserve indienne aux deux extrémités du lac et les Indiens utilisent leurs bateaux comme moyen de transport.

● (2040)

Une voix: Sur le lac?

M. Blais: Oui, sur le lac. Il y a belle lurette que je n'ai pas vu de bateau sur la grand-route.

Une voix: Vous, vous marchez sur le lac.

M. Blais: On me dit que dans certaines régions du Manitoba où il n'y a pas assez d'eau, on doit circuler dans des voiliers de prairie!

Une voix: Goélettes des prairies.

M. Blais: Dans ma région, nous n'utilisons pas ces bateaux seulement pour nos loisirs, mais aussi comme moyen de transport indispensable.

Le troisième point que j'aimerais porter à l'attention du ministre, c'est que nous essayons de mettre un frein à la tendance à l'urbanisation en offrant des conditions de vie alléchantes aux gens qui résident dans des zones non urbaines. Il y a des travailleurs de ma région qui gagnent \$3.25 l'heure, ce qui est relativement plus que le salaire moyen—plus que ce que je gagne à ce qu'on me dit!

Une voix: Vous ne valez pas plus.

M. Blais: Ces gens-là ne peuvent se permettre, comme certains députés, de longs voyages jusqu'en Floride, pas plus qu'ils ne peuvent se rendre à Toronto y goûter la culture que cette ville peut offrir. Peterborough est même trop loin! Monsieur le président, ils doivent compter sur la région où ils vivent, et pour cela ils ont besoin de matériel. En supprimant ce matériel, en rendant l'accès impossible, nous leur disons qu'ils ne peuvent profiter des loisirs que leur offre leur milieu. Nous leur disons que ces régions n'ont rien à leur offrir; qu'ils feraient mieux de rester à Toronto. A mon avis, la chose est grave et demande réflexion. De fait, nous demandons à ces gens d'affronter des difficultés économiques alors qu'on sait...

Une voix: Pourquoi ne quittez-vous pas le parti?

Une voix: Venez nous retrouver.

M. Blais: Monsieur le président, certains députés m'invitent à aller les retrouver: j'en ai la gorge toute sèche.

Je dirai en terminant que tout porte à croire que nous ne vivons pas une période facile. La chose est doublement vraie dans l'industrie touristique. Si nous la pénalisons en lui imposant un fardeau additionnel, nous assisterons à des désastres dans certaines régions, et même dans certaines régions que les autres ministères fédéraux essaient de stimuler au moyen de subventions fédérales directes. J'espère que le ministre devrait reconsidérer sa position et je le prie fortement de le faire.

M. le président: La parole est au député de Capilano.

M. Symes: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je sais par expérience qu'il est de tradition au sein

[M. Blais.]

des comités permanents et du comité plénier que le président donne la parole à un porte-parole de chaque parti. Vous avez déjà donné la parole à un conservateur, à un créditiste et à un libéral. Je vous demanderais maintenant de donner la parole à un néo-démocrate.

M. le président: A l'ordre. J'invite le député à être tenace et attentif. Certains députés, y compris le député de Capilano, je crois, se sont levés peut-être dix fois.

M. Huntington: Monsieur le président, j'ai écouté attentivement la réponse du ministre aux questions qu'on lui a posées à propos de la raison d'être de cette taxe. Il a signalé que la taxe rapporterait des recettes de 30 millions de dollars. Je soulignerai qu'avec un peu de modération, le gouvernement pourrait certainement gaspiller 30 millions de dollars de moins pour ses programmes!

Le ministre a aussi signalé qu'il s'agit d'une mesure de conservation, face à l'épuisement des ressources énergétiques non renouvelables. Je crois sincèrement que cette réponse est spécieuse. Les députés des provinces de l'Atlantique ont parlé de l'importance des embarcations pour leur mode de vie et leurs industries, tant en ce qui concerne la construction des bateaux que la navigation de plaisance.

En 1966 en Colombie-Britannique, il y avait 87,000 bateaux de plaisance; on en comptait 161,800 en 1974 et on en prévoit 229,400 pour 1980. Cette expansion de la navigation de plaisance découle de la diminution du nombre d'heures de travail et de l'augmentation des traitements. Pendant une certaine période, le gouvernement nous a encouragés à meubler nos heures de loisir et, dans presque toutes les régions du pays, la navigation est devenue un passe-temps très prisé.

En 1966, dans la région du Grand Vancouver, il manquait 9,580 postes d'amarrage à flot pour les navires de plaisance. Le gouverneur nous a donné la loi sur l'aide aux ports de plaisance et a assumé 50 p. 100 des frais de construction de jetées afin de combler cette lacune. D'un côté, il reconnaît qu'il existe un problème et de l'autre, il affirme qu'il s'agit d'une mesure de conservation. En Colombie-Britannique en 1974, il y avait plus de 161,000 bateaux de plaisance.

La taxe d'accise de 10 p. 100 qui sera appliquée à tous les nouveaux bateaux construits dorénavant n'encourage certainement pas les propriétaires d'embarcations à économiser le carburant. Si le ministre songe sérieusement à conserver le fuel, qu'il élève graduellement le prix canadien au niveau du marché mondial; il y aura prise de conscience et on économisera. Cette taxe constitue une mesure tout à fait négative et, à mon avis, elle ne produira pas des recettes de 30 millions de dollars.

Monsieur le président, j'ai des copies des lettres que des dirigeants de cette industrie ont adressées au ministre. Ils y soulignent les difficultés et la confusion qui résultent de cette taxe. C'est un cauchemar administratif. Une taxe frappe les bateaux dont la force motrice dépasse 20 cv. S'ils ont des accessoires, ceux-ci deviennent imposables. Si la coque, la conduite et le moteur sont construits et achetés séparément, elles ne sont pas frappées de taxe. On ne réussit qu'à démantibuler les entreprises érigées pendant des années et qui devaient alimenter une partie du marché canadien. Les fabricants de petits bateaux sur la côte ouest essaient de faire face à la vive concurrence que leur livrent les très habiles constructeurs de bateaux du Nord des États-Unis.